



COMMUNE  
DE  
MONTCHERAND  
Sur la Place 1

## MUNICIPALITE DE MONTCHERAND

Préavis n° 05/2016 du 12 septembre 2016

### Préavis municipal relatif à l'octroi d'un crédit pour la construction d'un Hangar à Plaquette

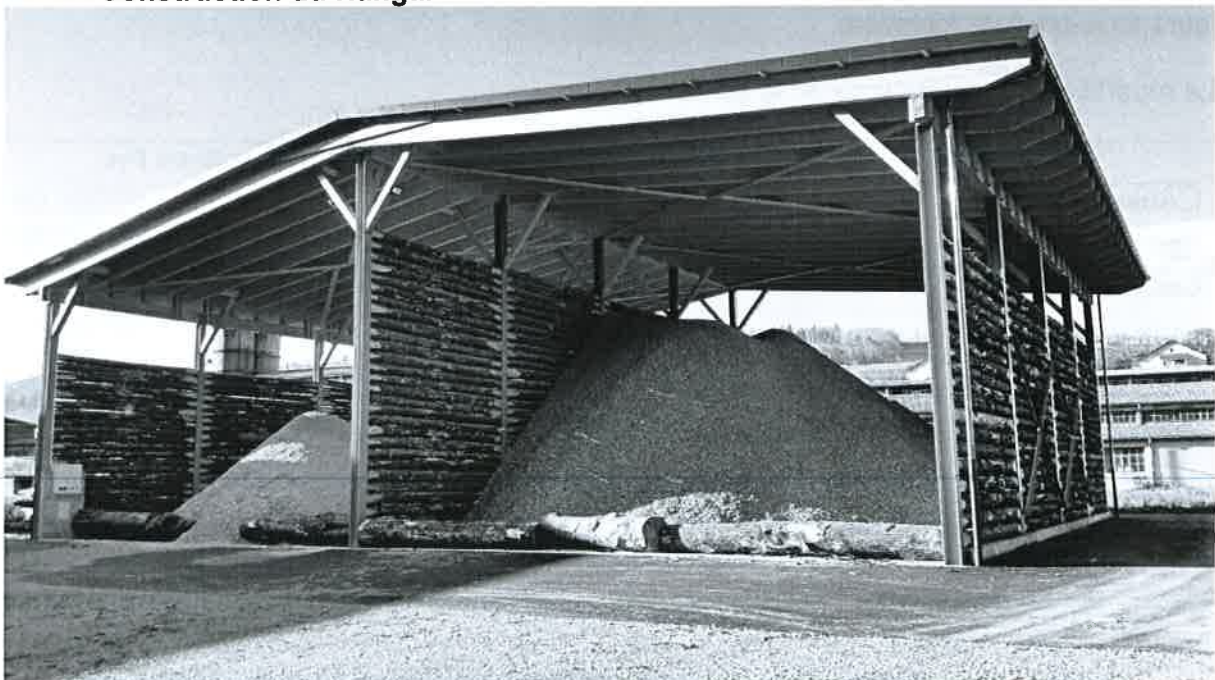
#### Introduction

Le Groupement forestier du Triage du Suchet représente environ 2'400 ha de forêt et a une possibilité d'exploitation de 13'000 m<sup>3</sup> par an. La société BoisCom s'occupe notamment de la vente du bois du Groupement, 27 % de ce bois, soit 3'300 m<sup>3</sup>, est du bois d'industrie qui, en grande partie, part sur des marchés européens ou mondiaux en produits bruts ou transformés.

Il y a déjà quelques années que la société BoisCom, dont les communes de L'Abergement – Ballaigues – Les Clées – Lignerolle – Montcherand – Orbe – Rances – Sergey et Valeyres-sous-Rances sont membres, étudie la possibilité d'utiliser cette catégorie de bois régionalement en faisant de la plaquette.

Une opportunité s'offre à nous aujourd'hui, avec l'arrivée d'un projet de CAD – chauffage à distance à Orbe, dont la première livraison de plaquette est prévue en automne 2017. Une étude de construction d'un hangar a dès lors été mise en route vu le très grand intérêt que les communes membres ont porté à ce projet.

#### Construction du Hangar



Il est prévu de construire un hangar pour la production de 6'000 m<sup>3</sup> de plaquette sèche (4'000 m<sup>3</sup> pour le CAD – 2'000 m<sup>3</sup> pour des privés et autres professionnels).

En comptant le terrassement et le goudronnage, la construction du hangar, la pose d'une clôture avec son portail d'accès, un petit abri, les divers et imprévus, nous arrivons à un total de Frs 562'800.00. A ceci nous pouvons déduire une subvention à fonds perdu du service de l'énergie de 20 %, soit environ Frs 112'800.00.

D'autre part, il y a lieu d'ajouter Frs 65'000.00 de fonds de roulement. Ce fonds est indispensable vu le temps qui va s'écouler entre le moment de l'achat du bois, la fabrication de la plaquette et la facturation.

L'investissement de base serait alors le suivant :

- Coût total de la construction	Frs	562'800.00
- Déduction de la subvention à fonds perdu 20 % soit environ	./. Frs	<u>112'800.00</u>
- Coût de la construction à financer	Frs	450'000.00
- Fonds de roulement estimé à	Frs	<u>65'000.00</u>
- <b>Total à financer</b>	<b>Frs</b>	<b>515'000.00</b>

### Financement

Les communes membres ont toutes donné un préavis favorable au financement suivant :

- Prêt FIF sur 20 ans (prêt sans intérêt sur le 50 % du coût de la construction du hangar)	Frs	225'000.00
- Apport de capitaux par les communes sur la moitié de la construction du hangar et l'entier du fonds de roulement, selon la clé de répartition actuelle de BoisCom	Frs	<u>290'000.00</u>
- <b>Total</b>	<b>Frs</b>	<b>515'000.00</b>

Les projections laissent envisager un bénéfice qui peut être un retour intéressant pour les membres. Par ailleurs, les communes trouveront un meilleur débouché pour la vente de leurs sous-produits forestiers.

La répartition des capitaux serait la suivante :

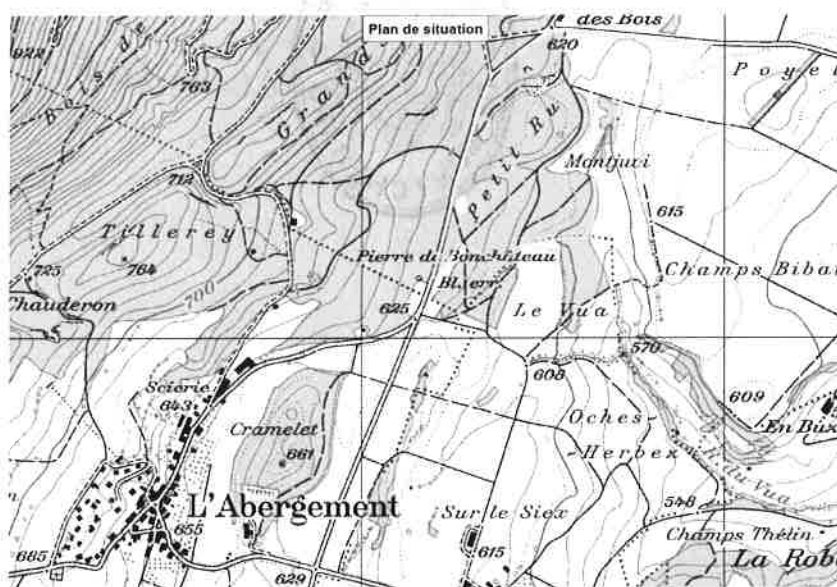
Commune	Clé de répartition BoisCom	Capitaux Frs
L'Abergement	8 %	23'000.00
Ballaigues	23 %	66'700.00
Les Clées	8 %	23'200.00
Lignerolle	20 %	58'000.00
Montcherand	4 %	11'600.00
Orbe	9 %	26'100.00
Rances	20 %	58'000.00
Sergey	2 %	5'800.00
Valeyres-sous-Rances	6 %	17'400.00

## Choix du site

Outre une topographie se prêtant à l'aménagement d'un replat d'environ 3'400 m<sup>2</sup>, les contraintes du choix de l'emplacement sont les suivantes :

- La proximité des forêts exploitées
- La proximité des chaufferies qui exploiteront les plaquettes
- La proximité du hangar forestier du Triage du Suchet
- Une facilité d'accès sur une route cantonale
- La possibilité d'agrandir le hangar en cas de besoin

Ces différentes contraintes ont conduit finalement à retenir la parcelle N° 13 sise au Petit Ruz propriété de la commune de Rances. Le Municipalité de ladite commune a été approchée et est favorable à la mise à disposition du terrain moyennant la signature d'un DDP.



## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Montcherand demande au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Montcherand

- vu le préavis Municipal N° 05/2016
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

## Décide

1. d'autoriser la Municipalité à investir, à hauteur de Frs 11'600.-, au projet commun de construction d'un hangar, sous gestion de la société BoisCom
2. de financer ce montant grâce à l'indemnité perçue lors de la création de la réserve forestière des Gorges de l'Orbe d'un montant de Frs 35'609.70.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2016

Le syndic : Bertrand Gaillard



La Municipalité



La secrétaire : Sandra Cunsolo



Responsable : Bertrand Gaillard, syndic